

Traite 'HOULIN

Proposition de plan – Quatrième chapitre - Daf 77 a et b

77 a

Guemara

Une fracture était recouverte de tendons.

- *Rava : Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. R. Yochanan soutient que les tendons sont aussi bons que la chair*
 - *R. Yochanan : Les tendons qui durcissent (chez un animal adulte) sont considérés comme de la viande en ce qui concerne le korban pesach (manger).*
- *Deuxième argument de Rava : Aussi, la Torah s'inquiète pour l'argent de Yisraël. (Par conséquent, nous ne devrions pas être stricts.)*

Rav Papa : Comment pouvez-vous être indulgent, contre l'opinion de Reish Lakish - la question implique un issour de la Torah !

- *Rava était silencieux.*

Pourquoi Rava était-il silencieux ? Il a enseigné que la Halachah suit Reish Lakish contre R. Yochanan dans seulement trois cas (sans compter celui-ci) !

- *Ce cas n'a pas été inclus, car R. Yochanan s'est rétracté pour être d'accord avec Reish Lakish.*
 - *R. Yochanan : Ne me demandez pas au sujet de cette Mishnah (qui dit que la peau de la tête est considérée comme de la viande, même si elle va durcir plus tard). Un individu l'a enseigné. La Halachah ne la suit pas.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z"l

Un cas de fracture ouverte où un os cassé est apparu. Une partie de l'os est tombée. Abaye n'est pas parvenu à une conclusion avant le passage de 3 fêtes de pèlerinage.

- *Rava : La Mishnah dit que si la majorité de la chair reste, elle est cachère. Peu importe si une partie de l'os est tombée.*
- *Ravina : Quelle est la loi dans les cas suivants ? Si La chair environnante est dispersée ?, ou elle est aplatie ?, ou c'est Mitmasmes (la chair est décomposée) ?*
 - *Qu'est-ce que 'Mitmasmes' ?*
 - *Rav Huna brei d'Rav Yehoshua : C'est de la chair pourrie qu'un médecin gratte.*
 - *Si la chair est perforée, ou enlevée de l'os, ou fissurée, ou si le tiers inférieur est manquant, quelle est la loi ?*
 - *Oula : La peau est comme la chair. (Si la peau est intacte, même si le tiers inférieur est manquant, elle est cachère.)*
 - *C'est peut-être seulement lorsque la peau est à sa place. (Ici, c'est loin d'être là où il devrait être.)*

Rav Ashi : Si la peau est comme un anneau (un grand trou passe à travers), quelle est la loi ?

- *Rav Yehudah au nom de Rav : On va effiloche la zone avec un autre os, elle guérira.*
- *Il ne doit pas être raclé avec du fer, car cela créera des rainures et l'aggraverà.*
- *Rav Papa : Le remède ne fonctionne que si l'os est là où se trouve le trou.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Mishnah

Si quelqu'un a abattu un animal et trouve un sac fœtal, s'il n'est pas écoeuré, il peut le manger ;

- *Il n'a ni Tum'at Nevelah (ce n'est pas de la viande), ni Tum'at Ochlim (en général cela écoeure);*

Si on avait l'intention de le manger, il reçoit Tum'at Ochlim, mais ce n'est pas une Nevelah.

Si le sac fœtal a partiellement quitté l'utérus (avant Shechitah), on ne peut en manger (aucune partie) après la shechita ;

Un sac foetal indique qu'il y avait un foetus, tant chez une femme que chez un animal.

Si un animal qui donne naissance pour la première fois a fait une fausse couche et qu'un sac fœtal est sorti, il peut être jeté aux chiens (il n'a pas de Kedushat Bechor) ;

Si un Korban a fait une fausse couche sur un sac fœtal, il doit être enterré ;

Il ne peut pas être enterré à la bifurcation de la route, ni suspendu dans un arbre, car ce sont des Darkei ha'Emori (voies des idolâtres).

Guemara

Quelle est la source [des 2 premières affirmations de la mishna] ?

- *Beraita : "Tu mangeras tous les animaux" – « Tout » inclut un sac fœtal ;*
 - *On aurait pu croire même si une partie a quitté l'utérus !*
 - *"Tu le mangeras" « Ota » tu mangeras mais pas un sac fœtal qui est parti en partie.*
 - *Pourtant, un sac foetal contient toujours un enfant (bien qu'écrasé), s'il en reste une partie, nous devons être inquiets de peur qu'il ne naisse (et Shechitah ne l'a pas permis). Pourquoi un verset est-il nécessaire pour l'interdire ?*
 - *En effet, le verset n'est qu'une Asmachta.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

A partir de la Mishnah : Ce n'est pas Metamei.....

- *R. Yitzchak Nafcha : Si la peau d'un âne a été cuite pendant longtemps, quelle est la loi ?*
 - *Qu'est-ce qu'il demande ?*
 - *S'il pose des questions sur Tum'at Ochlim ou Tum'at Nevelah, une Beraita y répond explicitement !*

77b-----77b

- *Touma ochalim / Beraita : La peau et un sac fœtal ne sont pas Mekabel Tum'at Ochlim, à moins que la peau n'ait été trop cuite et que l'un d'eux ne soit destiné à manger le sac fœtal.*
- *Touma nevelot / Beraita : "Nivlato" - (la viande de la carcasse est Tamei) mais pas la peau, les os, les tendons, les cornes ou les sabots.*
 - *Rabah bar bar Chanah : Ce n'est sûrement pas de la viande. Le verset n'est nécessaire que s'ils ont été cuits et assaisonnés (pour être Metaher de Tum'as Nevelah même).*
- *Vraiment, il a posé des questions sur Tum'at Ochlim ;*
 - *La Beraita discute d'autres peaux. La peau d'âne est répugnante. Ce n'est peut-être pas Mekabel Tum'ah, même après avoir trop cuit.*

A propos de la Mishnah : Si le sac fœtal a (partiellement) quitté l'utérus (le sac entier est interdit).

- *R. Elazar :*
 - *Cela ne s'applique que s'il n'y a pas de fœtus.*
 - *S'il y a aussi un fœtus, nous ne nous inquiétons pas qu'il y avait un jumeau, et le sac contient un fœtus (dissous).*

R. Yochanan : Qu'il y ait ou non un fœtus, nous craignons qu'il y ait un autre fœtus dans le sac.

- *Mais R. Yirmeyah a enseigné que R. Elazar est plus sévère que R. Yochanan ! (Or ici il semble moins strict, il ne craint pas qu'il y ait un autre petit)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *R. Elazar : Cela ne s'applique que si le sac n'est pas attaché à un fœtus. Si c'est le cas, nous ne sommes pas inquiets que le sac ne contienne un autre fœtus.*
- *R. Yochanan : La Mishnah s'applique s'il n'y a pas de fœtus. S'il y a aussi un fœtus, qu'il soit attaché ou non au sac, nous ne sommes pas inquiets de peur qu'il y ait un autre fœtus dans le sac.*
 - *Cette version est comme l'enseignement de R. Yirmeyah (R. Elazar est plus rigoureux que R. Yochanan.*
 - *Beraita en soutien pour R. Elazar : Si une femme a fait une fausse couche sur la forme d'un animal ou d'un oiseau, et un sac fœtal :*
 - *S'ils sont liés ensemble, nous ne sommes pas inquiets de peur que le sac ne contienne un fœtus (en ce qui concerne les Tum'at Yoledet) ;*
 - *S'ils ne sont pas liés ensemble, nous sommes inquiets de peur qu'il y avait aussi un fœtus humain dans le sac : que le sac du fœtus avec forme animale soit dissous, ou que le fœtus humain dans le sac restant soit dissous. Nous sommes stricts dans les deux cas.*

A propos de la Mishnah : Si un animal qui donne naissance pour la première fois a fait une fausse couche (le fœtus peut être donné en pâture aux chiens).

- *Quelle en est la raison ?*
 - *Rav Ika brei d'Rav R. Ami : La plupart des animaux nés sont casher pour Kodshim. La minorité ne l'est pas, c'est-à-dire Nidmeh (l'enfant ressemble à une espèce différente de la mère) ;*
 - *La moitié de tous les animaux nés sont des femelles (qui n'ont pas de Kedushat Bechor) ;*
 - *Comme la moitié de tous les animaux premiers-nés sont des mâles, et que certains d'entre eux sont des Nidmeh → Finalement, seule une minorité reçoit la*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Kedushat Bechor. Donc, en l'absence de certitude, nous supposons que le fœtus est de la majorité.

A propos de la Mishnah : Si un animal Kodesh fait une fausse couche, le fœtus doit être enterré.

- *C'est parce que la plupart des animaux nés sont casher pour les Kodashim.*

A propos de la Mishnah : Nous ne l'enterrons pas...

- *Abaye et Rava : Tout ce qui est fait pour guérir ne relève pas de 'Darchei (les voies de) l'Emori (Nochrim)'. Si la pratique ne permet pas de guérir (pour une raison logique ou médicale), c'est Darchei ha'Emori.*

Beraita : Si les produits d'un arbre tombent, on attache un ruban autour de l'arbre et on y pose des pierres.

- *Nous comprenons qu'il faut y mettre des pierres (pour l'affaiblir, pour qu'il ne jette pas ses produits), mais il n'y a pas de raison valable pour le ruban !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l